



**COMPTE RENDU - PROCÈS-VERBAL DE
LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 DÉCEMBRE 2020**

Nombre de Conseillers en exercice : 29

"	"	présents : 26
"	"	ayant donné pouvoir : 2
"	"	votants : 28

Date de la convocation : 11 décembre 2020

PRÉSENTS : M. SAILLARD, Maire ; M. DUSSOUILLEZ, Mme MARTIN, M. PERNOT, Mme BAILLY, M. GRENIER, Mme DELACROIX, M. TISSOT, Mme BENOIT, Mme DAVID ROUSSEAU, Mme TBATOU, M. BONJOUR, M. CUSENIER, Mme FILIPPI, M. VUILLERMOZ, Mme RIGOULET, M. VUILLEMIN, M. OLIVIER, Mme BAILLY-BAZIN, M. POUX, Mme ROUSSEL, M. LOMBART, M. BINDA, Mme VALLET, M. CUEVAS, Mme LACROIX.

EXCUSÉS : Mme GIROD, Mme DOUARD (donne pouvoir à Mme BAILLY), M. EL FAHFOUHI (donne pouvoir à M. CUEVAS).

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Pascal GRENIER.

x x x

Le Conseil Municipal s'est réuni à 19 heures 30 sous la présidence de M. Guy Saillard, Maire.

M. Pascal Grenier est nommé secrétaire de séance.

M. le Maire.- Bonsoir à toutes et à tous.
Vous avez devant vous une affiche du Tour de France en souvenir.

Vous avez également un mug qui a été fabriqué par la FabLab. Je vais vous lire la lettre que nous a envoyée Alain Gicquaire :

« Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs les élu(e)s et conseiller(e)s,
lors du Forum des Associations pour vous remercier de l'organisation de cette superbe
journée, je m'étais engagé auprès de quelques-uns à offrir au Conseil des mugs aux couleurs de
Champagnole, La période de noël me semblait toute indiquée pour tenir parole.

J'en profite au passage pour faire un point sur nos activités :

- Embauche d'un service civique (qui est autiste Asperger) en début d'année
- Réalisation d'une appli « besoins quotidiens » dédiée aux autistes en collaboration avec Juralliance
 - Création d'un pôle « upcycling » (réalisation d'objets de maroquinerie avec des bâches publicitaire de récupération, vous en avez peut-être) Formations dessins 3D Scan et impression 3D des œuvres de Pascal Bejeannin
 - Micro prototypage pour les entreprises
 - et biens d'autres projets

Je vous souhaite un joyeux noël de la part de tous les membres du FabLab
Le président »

Je ne manquerai pas de le remercier.

Vous avez aussi une attestation où vous indiquerez l'heure de fin du conseil puisque nous sommes en dérogation par rapport au couvre-feu qui est à 20 heures ; dérogation pour motif d'intérêt général dans le cadre du Conseil municipal.

Adoption du procès-verbal de la séance du 19 novembre 2020

M. le Maire.- Le procès-verbal de la séance du 19 novembre 2020 vous a été adressé par mail le 7 décembre 2020.

Y a-t-il des remarques, des questions, des annotations, des modifications ? Non.

Je considère qu'il est adopté à l'unanimité.

Merci.

J'ai reçu les excuses de :

Madame Catherine Douard qui donne pouvoir à Madame Arielle Bailly,
Monsieur Abdeslem El Fahfouhi qui donne pouvoir à Monsieur Philippe Cuevas.

Le secrétaire de séance sera Monsieur Pascal Grenier.

Cette séance du Conseil municipal est la dernière de l'année. Elle peut se tenir en dérogeant aux règles du couvre-feu à 20 heures en accord avec Monsieur le Préfet du Jura, qui est donc prévenu également. Ceci au titre de missions d'intérêt général.

Jadis, il était de coutume, donc avant le Covid, qu'après le dernier conseil de l'année, on prenne le verre de l'amitié avec quelques petits fours. Ceci n'aura pas lieu cette année, j'en suis désolé.

Vous avez reçu la convocation avec tous les rapports en temps et heure.

Nous tenons nos conseils municipaux à l'Oppidum jusqu'à ce que nous puissions réintégrer la mairie, ceci afin de nous conformer aux règles sanitaires.

Remerciements et communications diverses

M. le Maire.- L'association Les Voix Amies remercie la municipalité pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement pour l'année 2020.

L'École du Chat d'Arbois remercie la municipalité pour le soutien apporté par l'attribution d'une subvention de fonctionnement au titre de l'année 2020.

L'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre (ONACVG) exprime sa profonde gratitude envers la municipalité pour l'attribution d'une subvention au titre de l'année 2020.

Ce soutien apporté par la commune est primordial afin de poursuivre les actions de l'Œuvre Nationale du Bleuet de France et de mieux faire connaître son rôle singulier.

L'unité Croix Rouge de Champagnole remercie la municipalité pour la subvention attribuée et pour l'intérêt porté à leur association.

L'association ASAPA 39 remercie la municipalité pour l'attribution de la subvention de fonctionnement.

Décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations du Conseil Municipal

M. le Maire.- Vous avez les traditionnelles renonciations aux droits de préemption, ainsi que :

- les arrêtés fixant les tarifs applicables à la location des salles municipales,
- les tarifs de la restauration scolaire 2021,
- les tarifs des accueils de loisirs extrascolaires à compter du 1^{er} janvier 2021,
- les arrêtés fixant les accueils de loisirs périscolaires à compter du 1^{er} janvier 2021,
- un arrêté fixant les tarifs applicables à la location des véhicules et matériels municipaux, sachant que cet arrêté nous sert à estimer auprès des assurances le coût en cas d'accident ainsi que le prix des heures du personnel. En effet, nous ne faisons pas de locations. Ceci nous permet d'avoir une base et de ne pas faire cela à la louche.

Y a-t-il des commentaires ? Non.

PREMIÈRE COMMISSION : SÉCURITÉ, PERSONNEL ET COMMUNICATION

1. Subvention à l'Amicale du Personnel

M. Dussouillez.- "Chaque année, la commune verse une subvention de fonctionnement à l'Amicale du personnel communal.

L'amicale fonctionne également avec une cotisation versée par chaque adhérent, ainsi qu'avec le bénéfice des manifestations organisées (vide-greniers, loto...).

Après avis favorable de la commission Sécurité, Personnel et Communication réunie le 9 décembre dernier, il est proposé une subvention annuelle pour 2020 d'un montant de 1 740 €, soit 20 € x 87 agents adhérents.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver le versement de la subvention annuelle à l'Amicale du personnel pour un montant de 20 € par agent titulaire adhérent

pour l'année 2020 soit 1 740 €."

Est-ce que vous avez des questions ? Je n'en vois pas.
Y a-t-il des votes contre ?
Y a-t-il des abstentions ?
Merci pour l'Amicale.

M. le Maire.- Merci David.

DEUXIÈME COMMISSION : DÉVELOPPEMENT CULTUREL

2. Musée archéologique : convention avec le Département du Jura

Mme Martin.- "Le Musée Archéologique de la commune ayant l'appellation « Musée de France » en application de la loi du 4 janvier 2002, ses collections font partie du domaine public et nécessitent un suivi scientifique.

Pour ce faire, la commune a recours au service Culture et Patrimoine dont le responsable scientifique est placé sous l'autorité du Président du Conseil départemental du Jura.

En conséquence, il convient de renouveler cette convention nécessaire au fonctionnement du Musée Archéologique.

Il convient également de renouveler pour une durée de trois ans la convention relative à l'adhésion au réseau Jura Musées, ce document régissant les missions et obligations des parties.

Les membres de la commission Développement Culturel, réunis le 3 novembre 2020, ont émis un avis favorable.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver ces conventions avec le Département du Jura concernant le musée archéologique. Vous voudrez bien autoriser le Maire à signer les documents nécessaires."

Est-ce que vous avez des questions ?
Qui vote contre ?
Y a-t-il des abstentions ?
Je vous remercie.

M. le Maire.- Merci Annelise.

QUATRIÈME COMMISSION : AFFAIRES SPORTIVES

1. Attribution de subvention (Basket)

Mme Bailly.- "Le club de basket de Champagnole a sollicité une subvention concernant l'acquisition d'un minibus.

L'achat de ce véhicule a pour objet de faciliter les déplacements des équipes seniors évoluant au niveau régional, mais également les équipes de jeunes.

Le coût total est de 22 263,76 € TTC.

La commission Affaires sportives réunie le 9 décembre dernier a émis un avis favorable à l'attribution d'une subvention de 4 000 € ; le club a aussi déposé une demande auprès de la Région Bourgogne Franche-Comté et du Département du Jura.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver l'attribution d'une subvention

exceptionnelle d'un montant de 4 000 € à l'association sportive Basket Club Champa. Vous voudrez bien autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires."

Y a-t-il des questions ?

M. le Maire.- Je ne participe pas au vote parce que mon fils est le président du club.

Mme Bailly.- Y a-t-il des votes contre ?

Y a-t-il des abstentions ?

Merci.

4. Convention d'objectifs et de moyens (Foot / Rugby)

Mme Bailly.- "Conformément à la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et notamment son article 10, modifié par la loi n° 2016-1321 du 7 octobre 2016 - art. 18, ainsi que le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence des aides financières octroyées par les personnes publiques, toute autorité administrative qui attribue une subvention doit, lorsque cette subvention dépasse la somme de 23 000 €, conclure une convention avec l'organisme de droit privé qui en bénéficie, définissant l'objet, le montant et les conditions de versement et d'utilisation de la subvention attribuée.

Le Conseil municipal s'est déjà prononcé ces dernières années à ce sujet, afin que des conventions d'objectifs et de moyens puissent être conclues avec les deux associations concernées, c'est-à-dire Champagnole Rugby et le Football Club de Champagnole.

Les membres de la commission des affaires sportives se sont réunis le 9 décembre 2020 pour étudier les dossiers, et ont émis un avis favorable au renouvellement des conventions avec les objectifs suivants :

- Respect des installations, locaux et matériels mis à disposition
- Mise en place d'une charte de bonne conduite et respect de celle-ci
- Promouvoir l'image de la Ville de Champagnole.
- Maintenir le label « Ecole de Rugby » ou « Ecole de Foot » délivré par la Fédération Française de Rugby ou de Football sous réserve que les critères de labellisation ne connaissent pas d'évolution majeure.
- Favoriser la pratique du rugby ou du football en milieu scolaire sous réserve que ces interventions ne soient pas imputables à l'Education Nationale.
- Promouvoir / encourager la formation d'éducateurs, arbitres, dirigeants.
- Implication dans la vie de la cité : participation aux manifestations de promotion du tissu associatif sportif organisées par la ville.

Les montants annuels de subventions de fonctionnement sont les suivants :

- Champagnole Rugby = 30 012,59 €
- Football Club de Champagnole = 37 155,55 €

Les modalités de versement des subventions s'effectueront de la manière suivante :

- 75 % à la signature de la convention ou au 15 janvier en cas de reconduction ;
- le solde au 15 juin après vérification de la réalisation totale ou partielle des objectifs annoncés.

Les conventions sont établies pour l'année 2021 et renouvelables deux fois, soit jusqu'en 2023.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver l'attribution de ces subventions aux clubs de rugby et de football selon les conditions énoncées. Vous voudrez bien autoriser le Maire

à signer les conventions d'objectifs et de moyens correspondantes, ainsi que les éventuelles reconductions ultérieures dans la mesure où les clauses sont inchangées."

C'est quelque chose que l'on fait régulièrement depuis 3 ans.

Y a-t-il des questions par rapport à cela ?

M. Cuevas.- Je comprends qu'il faille des conventions. J'aimerais savoir si les montants sont liés au nombre de licenciés.

Mme Bailly.- Oui. Comme cela a été expliqué lors d'une commission, les clubs reçoivent un dossier à remplir en vue de ces subventions. Cela dépend donc de leurs adhérents, de l'encadrement, des manifestations, de beaucoup de choses.

Les dossiers ont été envoyés fin octobre / début novembre. Ils doivent les rendre début janvier et on les étudiera.

Pour le rugby et le foot, c'est un peu particulier puisque c'est valable pour 3 ans.

M. le Maire.- Pour le rugby et le foot, j'ajoute que les sommes ne correspondent pas à ce qu'ont les autres car il y a aussi une part de représentation. C'est-à-dire que ces deux clubs sont au plus haut niveau régional, ils ont donc beaucoup de frais pour les déplacements et leur entraîneur. Le foot a énormément de licenciés. Il y a donc aussi une part représentation de la ville en dehors. Ils rendent de grands services à la collectivité dans l'organisation de manifestations.

Ce n'est donc pas proportionnel au nombre de joueurs, si c'est le sens de la question. Le rugby n'a pas 400 licenciés, contrairement au foot.

Mme Bailly.- C'est pour cela qu'un des objectifs est de promouvoir l'image de la ville.

Vous avez en annexe le topo sur cette convention.

Y a-t-il d'autres questions ?

Y a-t-il des votes contre ?

Y a-t-il des abstentions ?

Deux conseillers ne participent pas au vote (*Mme Delacroix et M. Bindat*)

Merci.

M. le Maire.- Merci Arielle.

CINQUIÈME COMMISSION : URBANISME, TRAVAUX ET HABITAT

5. Convention avec le Sidec

M. Dussouillez.- Je suis le représentant au Sidec pour la ville de Champagnole.

"En 2016, la Ville de Champagnole avait conclu une convention de Conseil en Energie Partagée avec le SIDECK du Jura.

Cette mission a permis une analyse énergétique fine de l'ensemble des factures de fluides de 2015 à 2018.

De cette analyse, découle une classification de l'impact énergétique des bâtiments. Le Conseil en Energie Partagée émet donc des propositions priorisées permettant une amélioration thermique de notre parc bâti.

Cette mission est nécessaire à la bonne maîtrise de nos consommations et à la programmation des travaux à réaliser.

Il convient de poursuivre cette prestation avec une nouvelle convention de 3 ans avec le SIDECK du Jura pour un montant annuel de 2 000 € TTC, coût qui s'amortit par les économies

potentiellement réalisées.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver le renouvellement de cette convention relative au Conseil en Energie Partagée et d'autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires."

Dans vos documents, vous devez avoir la convention avec toutes les explications détaillées. C'est un outil intéressant pour les communes concernant la consommation des différents bâtiments de la ville.

Est-ce qu'il y a des questions ?

Je mets au vote :

Y a-t-il des votes contre ?

Y a-t-il des abstentions ?

Merci.

M. le Maire.- Merci David.

On avait déjà fait faire des études sur certains bâtiments, c'est donc pour continuer car cela nous permet de voir où cela fait un peu mal. Ce sont des spécialistes qui analysent les factures. Ce qui nous permet de contrecarrer en faisant éventuellement des investissements sur des systèmes de chauffage ou de l'isolation afin de réaliser des économies de fonctionnement.

Je souhaite décaler le rapport n° 6 à après le budget car ce sont des demandes de subvention. Nous n'allons pas en discuter tout de suite car cela concerne le budget d'investissement.

Quelqu'un voit-il un inconvénient au fait de traiter ce chapitre après le vote du budget plutôt qu'avant ? Ce qui est logique puisque nous n'allons pas parler deux fois de la même chose.

(Approbation générale).

Merci.

NEUVIÈME COMMISSION : FINANCES

M. le Maire.- Il y a des moments importants dans une collectivité. L'un des plus importants est le vote du budget, aussi bien au niveau du fonctionnement que de l'investissement.

Si on veut que le budget tienne la route et soit conforme à ce qui a été dit, il doit être la prolongation de ce que nous souhaitons faire de notre commune.

Ce n'est pas fermé à ce que nous avions prévu dans notre programme, c'est également fait en concertation avec la minorité. Vous verrez qu'il n'y a rien de révolutionnaire.

Nous aurons un budget relativement conséquent suite au Covid avec une liste de subventions relatives aux plans de relance de l'Etat et de la Région. Si nous voulons en bénéficier, c'est maintenant qu'il faut y aller.

Ce sera un moment important de la soirée. Le vote du budget est un moment important dans une vie municipale. Il n'y en a que six dans un mandat.

Je vais donc laisser la parole à Pascal Tissot pour le chapitre Finances.

7. Remise gracieuse de loyers

M. Tissot.- "Par délibération du 25 juin dernier, suite au premier confinement, le Conseil municipal avait voté l'exonération de redevance d'occupation du domaine public pour l'année 2020 ainsi que la remise gracieuse de 2 mois de loyer à des associations ou sociétés occupant des locaux communaux.

La situation sanitaire s'étant dégradée depuis fin octobre, et à la suite des nouvelles mesures de confinement, il est proposé au Conseil municipal d'octroyer une nouvelle remise gracieuse de 2 mois (loyers de novembre et décembre 2020) à Monsieur Taballet (286,70 €/mois) et à l'association Champa Tonus Club (loyer mensuel de 200 €).

Il y a cette fois moins d'établissements concernés.

Pour le camping, la saison 2020 a été amputée de 2 mois et demi sur 8 mois d'exploitation ; il est donc proposé de réduire au *prorata temporis* le loyer du camping afin de soutenir les gérants dans cette période difficile.

Conformément au bail signé avec la SARL CHLOE, le montant du loyer annuel 2020 s'élèverait à :

Part fixe annuelle	16 000,00 € HT
Montant de la redevance proportionnelle pour l'année 2020 : (Correspondant à 5 % du chiffre d'affaires HT)	15 331,90 € HT
	<hr/>
	31 331,90 € HT

En appliquant une réduction de 2.5/8 sur le loyer annuel, la remise est de $31\ 331,90/8*2.5 = 9\ 791,22$ €, ce qui porterait le loyer à 21 540,68 € HT, 25 848,82 € TTC

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver cette remise gracieuse de loyers selon les conditions énoncées. Vous voudrez bien autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires."

Si vous avez lu *Le Progrès*, on parlait déjà du camping d'Arbois et de Salins, ainsi que de celui de Poligny. Ce qui veut dire que tous les campings souffrent énormément. Ce sont soit des dépôts de bilan, soit des reprises par la commune. À Salins, la remise en état est déjà de 150 000 €.

Nous avons eu la chance, il y a 5 ans, de prendre la décision de confier le camping à des privés. Ils ont fait un travail extraordinaire. Ce qui nous permet d'avoir un camping qui tient la route, qui est magnifique et qui est attractif. Cela leur a également permis de faire une saison moyenne. Ils ont ainsi pu passer le cap.

Y a-t-il des questions par rapport à cette remise gracieuse de loyer ?

M. le Maire.- J'aimerais ajouter un point.

Il y a 5 ans, nous avons décidé de louer le camping à des privés pour qu'ils l'exploitent et qu'ils investissent parce que l'activité touristique n'était pas notre cœur de métier et que les gérants partaient en retraite. Il s'agissait d'employés municipaux que je salue. Patrick Tessier avait appris le hollandais afin de pouvoir répondre au mieux à la clientèle en majorité hollandaise. Je le félicite pour ce qu'il a fait.

Les collectivités n'ont aucune souplesse pour embaucher du personnel, contrairement à un privé qui peut le faire en période d'affluence. Nous avons des contraintes que n'ont pas les privés. D'autre part, ce n'était pas notre rôle d'investir avec le budget général de la collectivité, c'est-à-dire l'impôt des Champagnolais, pour équiper ce camping.

Les derniers investissements dataient d'il y a 10 ans, au niveau des sanitaires.

M. Tissot.- Le prêt se termine l'année prochaine.

M. le Maire.- Il est largement couvert par la location du camping.

À une époque, le camping comblait le déficit de la piscine, ce qui n'était plus le cas par la suite. On a même eu certaines années, des années pluvieuses, où le camping a été déficitaire.

Ce camping a été fait dans les années 60 pour servir de compensation aux Champagnolais qui ne partaient pas en vacances. Ce qui était une excellente idée. Mais on en arrivait à un point où ce camping commençait à coûter aux Champagnolais et il fallait combler le déficit avec le

budget général. C'est pour cela que nous avons pris la sage décision de le confier à la SARL CHLOE qui a énormément investi, aussi bien dans la piscine que dans les hébergements.

On propose cette réduction car ils ont eu une année difficile, comme tous les campings. Sachant qu'ils vont continuer d'investir sur ce camping afin de continuer à le développer, ce à quoi ils tiennent. Nous ne voulons pas mettre en péril leur société afin de ne pas nous retrouver avec le camping sur les bras.

Pascal a fait une remarque concernant les exonérations. Les bars et restaurants ont déjà été exonérés des droits de place et de terrasse sur le domaine public. Ils ont été exonérés pour l'année en une seule fois.

Ensuite, il y a peu d'activités qui sont fermées dans le second confinement. C'est pour cela qu'on n'en a moins que la dernière fois.

M. Tissot.- S'il n'y a pas de question, nous allons passer au vote.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

8. Budget primitif 2020 : Décision modificative n° 3

M. Tissot.- "Il est nécessaire d'inscrire une dernière décision modificative afin de compléter les crédits budgétaires inscrits au chapitre 012 charges de personnel (article 64111 frais de personnel) du budget général pour un montant de 30 000 €, cette dépense complémentaire étant équilibrée par une réduction du même montant des crédits inscrits au chapitre 011 charges à caractère général (article 6 232 fêtes et cérémonies).

Le document détaillé est ci-annexé.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver la décision modificative n° 3/2020 du budget général."

Ce sont une fois de plus des équilibrages entre comptes ; il n'y a donc rien de particulier.

Y a-t-il des questions ?

Qui est contre ?

Y a-t-il des abstentions ?

Je vous remercie.

9. Approbation des budgets primitifs 2021 (budget principal et budgets annexes) et des taux d'imposition

M. Tissot.- Pour les nouveaux conseillers, ce budget 2021 est le premier que vous allez voter, je vous dois donc quelques explications.

Le cycle budgétaire d'une commune est rythmé par 4 étapes obligatoires.

Le Débat d'orientations Budgétaires (DOB), qu'on réalise au conseil précédent le vote du budget, permet au Conseil municipal de connaître les éléments nécessaires pour préparer le vote du Budget Primitif (BP).

Le Budget Primitif (BP) peut se voter en décembre n-1 et jusqu'au 15 avril de l'année en cours. Nous le faisons au plus tôt afin de pouvoir prendre des décisions rapidement. Si on le faisait au mois d'avril, cela n'aurait plus de sens puisqu'on perdrat 6 mois pour la mise en place.

Les décisions Modificatives (nous passerons la dernière DM de 2020 ce soir) permettent de compléter et d'ajuster le BP tout au long de l'année.

Et enfin, le Compte Administratif (CA) se vote l'année suivant le BP jusqu'au 30 juin (on a voté le CA 2020 lors du conseil de juin).

En votant le BP, vous donnez l'autorisation au Maire de réaliser les grands projets d'investissement pour l'année 2021, mais vous permettez aussi à la commune de fonctionner l'an prochain en assurant ses missions de service public à destination de la population.

Le BP est avant tout un acte de prévisions, les montants inscrits ont été estimés par les différents chefs de service (services techniques, RH, culturels, animation, informatique, police...), validés par les Adjoints et le DGS, et regroupés dans la maquette officielle par le service financier.

À ce propos, le BP 2021 sera le dernier préparé par Marianne Bourgeois, qui a travaillé durant 40 ans au service comptabilité et qui est partie en retraite avant-hier. Nous lui souhaitons une bonne retraite.

Je tenais à la remercier chaleureusement pour son implication et la grande compétence dont elle a fait preuve tout au long de sa carrière.

(Applaudissements).

Pour les nouveaux conseillers, vous avez sur votre table deux documents budgétaires.

La maquette budgétaire est le document officiel qui sera transmis à la Préfecture et à la Trésorerie si vous votez le BP ce soir.

Vous avez pu vous rendre compte que sa lecture n'était pas très confortable pour des personnes non initiées.

Nous avons donc édité, en parallèle, un document plus facile d'accès et en couleur, qui reprend les éléments de la maquette sous une forme plus abordable.

Si vous avez des demandes particulières pour compléter ou modifier les commentaires pour les années à venir, n'hésitez pas à nous en faire part et nous en tiendrons compte.

Merci d'ouvrir vos commentaires à la page 1.

Le Budget Primitif 2021 s'équilibre à 12 528 000 € (10,5 millions en 2020) soit 3 528 millions d'euros d'investissement et 9 millions d'euros de fonctionnement.

Le gros point de la soirée sera donc la section d'investissement qui passe de 1 484 000 € à 1 528 000 €. Monsieur le Maire se fera un plaisir de vous la commenter.

Investissement.

Page 3, le financement des investissements par catégorie.

Je passe rapidement sur le graphique, les ventes de terrains représentent 42 % des recettes, l'autofinancement 23 %, les subventions et le FCTVA 21 % et enfin le recours à l'emprunt 14 %.

Je voudrais juste préciser que nous limitons l'emprunt à 500 000 €, ce qui nous a permis et nous permettra de préserver nos capacités d'investissement.

Page 4, on retrouve le détail des dépenses par catégorie.

La moitié des investissements prévus en 2021 concernent la voirie.

22 % concernent le remboursement de la dette, 10 % les infrastructures sportives et le reste est ventilé dans plusieurs domaines.

Comme chaque année, je vais laisser Monsieur le Maire vous présenter en détail le programme d'investissement 2021 qui figure à la page 5.

M. le Maire.- Merci Pascal.

Le budget d'investissement est donc beaucoup plus important que l'an dernier. Le Covid étant passé par là, il se trouve que nous avons l'opportunité de demander des subventions sur certains travaux et sur certains dossiers. En France, des décisions ont été prises pour relancer le bâtiment, les travaux publics et toute l'activité économique, ceci en débloquant des crédits.

Le Département a mis en place des subventions pour certains types de travaux, ainsi que la communauté de communes. Nous avons donc fait une étude pour profiter de toutes les opportunités qui se présentaient afin de relancer également l'économie de notre territoire.

Les années précédentes, lors de la préparation du budget, chaque adjoint, après en avoir discuté avec sa commission, nous donnait ses lignes budgétaires à engager au niveau de

l'investissement, puis la municipalité faisait des arbitrages. Il y avait généralement le double de chantiers demandés, ou de lignes budgétaires à ouvrir en investissement, que de possibilités.

Il se trouve que cette année, après avoir vraiment creusé au niveau de toutes les subventions que nous pouvions aller chercher, nous avons pratiquement tout conservé. C'est la première fois, depuis que je suis au Conseil municipal, sachant que je suis adjoint depuis 2001.

Clément, tu y étais depuis 1995. As-tu déjà vu ce cas de figure ?

M. Pernot.- Jamais.

M. le Maire.- Tout cela suite à ce travail, avec Flavien Delfau et Laurent Laithier principalement.

Je tiens également à remercier Olivier Sancerne, au niveau des dossiers de demande de subvention, qui fait le nécessaire afin de les déposer en temps et heure sur la plateforme de la préfecture.

J'étais hier avec Monsieur le Préfet et Clément Pernot. Nous l'avons prévenu qu'un certain nombre de dossiers allaient arriver de Champagnole.

Je vais vous présenter le budget d'investissement, en commençant par les dépenses obligatoires.

On a le remboursement du capital de l'emprunt pour 700 000 €.

Le versement de la taxe d'aménagement à la communauté de communes pour 70 000 €. C'est principalement la taxe locale d'équipement liée à l'activité économique. C'est une estimation en dépenses / recettes. Cela peut fluctuer, sachant qu'on redonne à la ComCom ce qu'on reçoit parce que c'est la communauté de communes qui a aménagé les zones d'activité.

Nous avons un virement de la section de fonctionnement de 400 000 €. C'est l'excédent de fonctionnement dégagé sur le budget de fonctionnement.

La dotation aux amortissements (400 000 €) est obligatoire parce qu'on amortit le matériel. C'est une dépense de fonctionnement qu'on retrouve en recette d'investissement, sachant que cela passe d'un compte à l'autre à la commune.

Le FCTVA pour 125 000 €, en recettes puisque c'est sur des travaux qui datent d'il y a 2 ans. On récupère la TVA qu'on a donnée 2 ans plus tôt.

L'emprunt est limité à 500 000 €, comme tous les ans.

Nous avons également une vente de terrain à la communauté de communes route de Sapois. C'est une recette un peu aléatoire. Elle se fera, on ne sait pas quand. Ce terrain part de la Scierie Cuby pour aller jusqu'au virage, donc une plaque de 16 hectares dont la communauté de communes a besoin afin de développer son activité économique, pour planter de nouvelles industries sur Champagnole. La scierie Grandpierre attend d'ailleurs pour en récupérer une partie.

Une partie a été dégagée de l'emprise de l'ONF. Le terme est : soumis au régime forestier. Une partie ne l'est pas. On ne sait pas si on pourra la vendre en l'état à la ComCom. L'ONF ne s'y oppose pas, mais cela relève d'une décision du préfet.

Si on ne peut pas vendre ce terrain cette année à la ComCom, ce sera une recette d'investissement de moins, on passera une décision modificative en faisant un emprunt de TVA sur 2 ans, sachant qu'on récupérera la TVA des investissements de cette année. On fera donc un emprunt de 200 000 € pour compenser et on le remboursera dans 2 ans lorsque nous recevrons notre remboursement de TVA. En espérant que ce problème de terrain avec la ComCom sera réglé. Ce qui risque d'être un peu long si le Préfet nous impose de l'extraire du régime forestier.

Nous ne devons pas nous arrêter à cela et réaliser néanmoins une partie de nos investissements du fait des nombreuses subventions à aller chercher.

Ensuite, nous avons la taxe d'aménagement pour 32 000 €. C'est la part communale sur les constructions neuves sur Champagnole.

Je vais maintenant dérouler le budget en prenant les dépenses / recettes par ligne, sachant que tout est lié et que cela nous évitera d'y revenir lorsque nous passerons les subventions.

Un programme de travaux à l'ONF, comme tous les ans, pour 20 000 €.

Remplacement des bornes du marché pour 15 000 €. Les bornes de branchement sont dans un triste état.

Rue du Martelage, nous avons une convention avec la communauté de communes. C'est une voie principalement pour l'activité économique, mais qui sert également aux Champagnolais parce que c'est une liaison entre la rue Clémenceau et la rue Soeur Hélène. La ComCom a prévu de faire cette voirie. Il y en a pour plus de 200 000 €, sachant qu'elle n'a jamais été faite. La part de la commune est calculée après déduction des subventions, 70 % pour la ComCom et 30 % pour la commune, ce qui représente 50 000 € pour nous.

5 000 € pour les arbres en pots. Nous avons prévu de mettre des arbres en pots Avenue Jean Jaurès et avenue Clémenceau car on ne peut pas creuser pour les planter à cause de l'importance des réseaux qu'il y a en dessous.

Je rappelle qu'une avenue est une voie généralement large bordée de maisons, voire de bâti continu et bordée d'arbres. À partir du moment où ce sont des rues qui ont le caractère d'avenue, qui sont classées « avenue », il faut y remettre des arbres.

La première tranche du réaménagement de la rue Gédéon David. C'est entre le rond-point qui n'en est pas un, où il y avait la petite maison de la SNCF, pour aller à l'entrée de la zone. Il y en a pour 215 000 €. Nous sollicitons une subvention de 40 % de DETR, donc 71 000 €.

Aménagement du chemin de Bellefrise. On y a déjà travaillé avec l'ancien conseil. Les chemins de Bellefrise sont dans un très mauvais état, les barrières qui étaient en canisse sont tombées. Ce n'est pas aux normes, ce n'est pas assez large puisqu'on devrait avoir au moins 1,40 mètre. On en avait déjà parlé, je ne sais plus si c'est en commission d'urbanisme ou de développement durable. C'était donc l'occasion de le mettre au budget.

Lors du précédent mandat, nous avions choisi quelques cheminements, sachant qu'il y en a qui ne servent à rien. Le principal est celui qui part du pont neuf pour monter en pente douce. Il est énormément emprunté. Avec quelques antennes au travers, pour redescendre dans la rue du Pont de l'épée. Il a été fait quelque chose de cohérent à ce niveau et nous demandons une subvention d'un montant de DETR de 40 %, donc 48 666 € sur un total de 146 000 €.

Rénovation de la Rue d'Ain. J'avais toujours dit que la dernière rue que nous ferions serait celle-ci, mais je vais devoir changer d'avis car il se trouve qu'elle est en très mauvais état. Nous avons déjà fait deux tranches rue du Pavé, le Petit Champ et, cette fois, c'est la rue d'Ain. Je propose donc que l'on fasse la rue d'Ain pour 140 000 € en demandant une subvention de 46 666 € de DETR.

Vous avez ensuite « Rénovation de voirie », je propose que l'on fasse cette année la rue Anne Franck. L'an dernier, nous avons fait l'assainissement. Il n'y aura pas à recréuser, la conduite d'eau est en bon état, l'assainissement est neuf, mais cette voirie n'a jamais eu de revêtement d'enrobé. Dans le quartier de Largillat on a fait beaucoup de travaux d'assainissement il y a quelques années. Maintenant, il est temps de faire la rue Anne Franck, plus d'autres voiries dans Champagnole. Le programme sera défini en commission d'urbanisme.

Dans le cadre du plan de relance, les gros travaux de voirie sont subventionnables à la DETR, ce qui n'était pas le cas avant. C'est pour cela que nous demandons une subvention de 30 %.

Les réfections de trottoirs sont également subventionnables à 30 %, ce que nous allons demander, sachant que nous en avons toujours des secteurs à refaire.

Remplacement des feux des Castors pour 8 000 € avec une subvention DETR de 30 %. Nous avons des feux "ancien système". La loi a changé, nous allons donc mettre des feux dits intelligents, c'est-à-dire que quand un malvoyant équipé d'un boîtier approche, le feu parle. C'est une obligation. Le quartier de Bellefrise est déjà aux normes à ce niveau.

Réaménagement du Crassier. Vous avez ici un chiffre qui a été surestimé. En échange, on a une vente de terrain à la communauté de communes pour l'équivalent. Si c'était moins cher, la vente serait également moins chère. Il s'agit d'une compensation.

Le Crassier est une zone polluée, sous la grande plaque en enrobé derrière le cimetière. Il nous faut un parking pour les poids lourds dans Champagnole pour éviter d'en retrouver garés le

week-end dans tous les quartiers de la ville. Nous allons donc faire du stationnement poids lourds sur la partie haute.

À partir du moment où il va se construire la maison de santé, il va falloir céder la parcelle à la communauté de communes. On a également le problème de la fête de Champagnole, même si ce n'est qu'une semaine par an. Ce n'est pas vital, mais tout de même non négligeable économiquement pour les commerces avec 20 000 personnes sur un week-end plus les forains pendant une semaine.

En compensation à la cession du Crassier, nous allons céder à la communauté de communes toute la plaque qui est en face du cimetière, qui comprend l'ancien bâtiment Sernam jusqu'à la place de la gare.

M. Pernot.- Le projet du Crassier était forcément concomitant à celui de la maison de santé dans la mesure où nous avions jeté notre dévolu sur le terrain de l'ancien dispensaire. C'est donc un clin d'œil de l'histoire puisque là où il y avait le dispensaire, nous allons créer la maison de santé avec, je le rappelle, une pharmacie et un laboratoire.

Pour trouver une solution pour la fête de Champagnole, l'idée de consolider le Crassier est un juste retour pour la ville. La communauté de communes, dans le cadre des échanges de terrains, s'engagera donc sûrement à reprendre les travaux sur le site du Crassier pour que cela devienne une aire de poids lourds en temps normal et accueillir les forains durant la période de la fête foraine.

Ainsi, la maison de santé ne perturbera pas les grands équilibres champagnolais, sachant que c'était ce qu'il fallait obtenir. Nous sommes donc dans une démarche de construction, main dans la main, avec la mairie et je salue cette démarche.

M. le Maire.- Merci Clément.

Ensuite, aménagement et extension du parking Foch pour 60 000 €. Il s'agit d'un autre type de subvention, ce sera un tiers à la communauté de communes et un tiers au Département.

Clément, tu veux en dire un mot ?

M. Pernot.- C'est le dispositif du plan de relance départemental sur la partie DST relance. L'idée est que quand un montant de travaux est inférieur à 70 000 €, qu'il ne nécessite donc pas de complexités dans la mise en place de ceux qui vont travailler, il est proposé de subventionner le projet à hauteur de 33 %. Sachant que le Département demande à la communauté de communes d'être également partenaire, ce qui peut donc faire un financement à 66 %.

Comme le dossier partira également à la préfecture, il peut y avoir 25 % à ce niveau si l'Etat juge cet investissement intéressant. On peut donc faire 25 / 25 / 25.

Vous vous êtes mis sur une vision à peu près certaine avec le 33 / 33 puisque le 66 est incertain.

M. le Maire.- Nous aurons également des chantiers à 25 / 25 / 25.

Le parking Foch se situe où nous construisons de nouveaux garages, derrière le terrain de pétanque. Il s'agit d'un bout de *no man's land* réservé à faire du parking au PLU, sachant que nous avons toujours besoin de stationnements au centre-ville. Nous allons donc en profiter pour terminer ce coin. 20 garages sont en construction, 12 seront à la vente, 8 à la location.

Ensuite, étude halle du marché pour 52 000 €. Je vous en ai déjà parlé. Ce sont uniquement les études. C'est ce qu'on appelle le parking payant ou gratuit 2 heures. On a prévu de le couvrir durant ce mandat avec quelques panneaux photovoltaïques. On a fait faire une étude à ce niveau, ainsi que sur une partie utilisable du gros bâtiment, à côté, qui gêne le matin.

J'ai déjà prévenu l'architecte des bâtiments de France de ce dossier.

Nous allons donc nous lancer dans l'étude de cette halle qui sera principalement en bois, avec des pieds métalliques, en allant chercher toutes les subventions possibles. Nous avons 52 000 € et on demande une subvention de DETR de 30 % et de 50 % au Parc Naturel du Haut

Jura pour le financement des études.

Tranche de vidéo-protection pour 36 000 € avec une subvention DETR de 30 %.

Renouvellement informatique pour 14 000 €. Comme c'est éligible, nous allons demander une subvention de 30 %.

Renouvellement de mobilier pour 6 000 €, comme tous les ans.

Ensuite, culture et patrimoine avec la restauration de la fontaine de la mairie. Comme certains s'amusent à grimper dessus, nous allons faire le nécessaire afin d'éviter les accidents. L'estimation est de 25 000 €. Nous allons demander 25 % en subvention DETR, 25 % au Département et 25 % à la communauté de communes, il resterait donc 25 % à notre charge puisque c'est éligible aux trois subventions.

Merci Monsieur le Président !

Je déroule tout car j'ai des précisions à vous apporter.

Restauration de l'orgue de l'église pour 6 500 €. C'est également éligible à une subvention de 30 %. La dernière grosse restauration sur l'orgue de l'église de Champagnole remonte à 2004 ou 2005, suite à la sécheresse de 2003 où il avait beaucoup souffert.

Je rappelle que la loi de 1905 fait que tous les bâtiments cultuels construits avant 1905 appartiennent aux collectivités. Ceux qui ont été construits après appartiennent à ceux qui les ont construits, quelle que soit la religion. L'orgue est donc dans le patrimoine communal.

Achat d'instruments de musique, où il y a plus cette année car Annelise nous a dit qu'il fallait changer les timbales de l'Harmonie municipale.

Réfection de l'entrée du cimetière pour 35 000 €, un tiers à la communauté de communes et un tiers au Département. Comme indiqué dessus, cette entrée date de 1828. Nous sommes également en pleine réhabilitation de la maison du gardien du cimetière. Nous allons donc y mettre un employé communal qui sera chargé de fermer les grilles le soir et d'ouvrir le matin parce qu'il y a pas mal de dégradations dans le cimetière. Il y aura des heures fixes d'ouverture. Mais pour fermer la grille, il faut déjà refaire le porche car des pierres ont bougé et font butée. Il y a peut-être la possibilité de l'élargir un peu côté gauche en entrant, vu qu'il y a un petit portillon côté droit. On attend un devis d'une entreprise spécialisée.

Je rappelle que Champagnole n'a pas de patrimoine puisque la ville a brûlé en 1998. Il n'y a donc pas d'ancien monastère. Poligny et Salins ont un patrimoine extrêmement riche, contrairement à nous. À l'époque où les Salines tournaient à plein régime, Salins comprenait 12 000 habitants et Champagnole 1 500. Poligny était également beaucoup plus important que Champagnole. Nous avons donc inversé la tendance.

En sport, étude de maîtrise d'œuvre d'un nouveau gymnase, où on peut être éligible à 50 % de DETR. Pour l'instant, ce ne sont que les études, mais si ceci avance bien, nous inscrirons le gymnase par une DM avant la fin de l'année et nous demanderons des subventions afin d'avoir une réalisation à partir de courant 2022.

Les études de sol ont déjà été réalisées ; nous n'avons pas les résultats. Des sondages ont été réalisés pour savoir exactement à quel endroit mettre ce nouveau gymnase aux Louaitaux. L'ancien est en mauvais état. Nous le conserverons certainement pour du tir à l'arc, du tir au pistolet, etc., mais il nous faut une salle de sport digne de ce nom. Le président du Conseil départemental me disait dernièrement qu'il n'allait plus pouvoir assurer des cours de sport au collège vu l'état du gymnase.

Tribunes du stade des Louaitaux, c'est donc l'occasion puisqu'on peut avoir 30 % de subvention. Le foot se transfère complètement aux Louaitaux. Sur le stade Léo Lagrange, ADEF et le Département vont construire un EHPAD. C'est donc fini pour le stade Léo Lagrange, les sports se pratiqueront aux Louaitaux.

Mise en place d'une cuve tampon à 18 000 €. C'est purement technique. On va chercher de l'eau dans un forage pour arroser, mais il nous faut une cuve tampon pour produire le débit suffisant pour alimenter les arroseurs des Louaitaux, sachant que même les synthétiques s'arroSENT.

Afficheurs aux Louaitaux et aux Acieries pour les scores puisque nous n'avons jamais rien fait.

Informatique et bureautique, avec le PC du dessinateur qui n'est pas assez puissant au vu des programmes qu'il utilise.

Un logiciel pour la bibliothèque.

Un ordinateur pour la police municipale.

Ecrans salle du conseil, comme ce que nous avons ici. Vous verrez que lorsqu'on veut projeter quelque chose, c'est compliqué. Ce qui fait qu'on évite de le faire. Au départ, on s'était dit qu'on allait mettre des grandes télés, mais il nous faut tenir compte du fait que cette salle est classée. Il y a des systèmes d'écrans sur pied qui nous permettraient de voir les projections sans avoir à nous déplacer. Ce sera donc une bonne avancée pour la vie du Conseil municipal.

Remboursement CCNJ, ce sont des équipements en serveurs que nous allons rembourser à la communauté de communes.

Renouvellement CAL / école de musique, il s'agit d'un logiciel, de matériel.

Puis divers informatique.

Bâtiments communaux optimisation énergétique, avec le renouvellement de l'éclairage public, comme tous les ans. Nous avons une subvention de 2 000 € de DETR et nous avons 6 400 € d'attribués tous les ans par le Sidec.

Rénovation du bureau SG + DG ; c'est également l'occasion. Vous avez vu l'état du bureau du secrétariat général, où travaillent Laurence et Angélique. Il y passe énormément de monde toute l'année et c'est le plus vilain bureau de la mairie. On a enlevé les vieux rideaux rouges qui dataient des années 50. Nous n'allons pas le faire en régie vu que nous sommes dans le cadre des subventions DETR Département et communauté de communes. Ce sera donc fait par une entreprise champagnolaise dans le cadre du plan de relance, ainsi que le bureau de Laurent Laithier qui en a bien besoin également.

Renouvellement de l'éclairage à l'intérieur des bâtiments. Anaïs, qui nous a fait un rapport de développement durable présenté il y a peu de temps en Conseil municipal, nous l'a suggéré dans la mesure où nous le faisions pour l'éclairage public. Nous allons donc remplacer les néons par des Leds dans les bâtiments, ce qui fera des économies.

Renouvellement des illuminations, que nous renouvelons un peu tous les ans. Brigitte Filippi est en relation avec la Société Blachère où nous achetons nos illuminations. Nous ne les louons pas. Un reportage est passé il y a peu à la télé sur cette société. Certains les louent. Nous, nous les achetons pour récupérer la TVA en budget d'investissement. La location est d'un tiers du prix du neuf, sachant que ce que nous mettons dans la grande rue a déjà 6 ou 7 ans. Nous avons donc meilleur temps d'acheter. Sachant que Flavien revend nos anciennes illuminations sur Internet.

5 000 € sont mis tous les ans pour améliorer en périphérie. Cette année, c'est le sapin au pied des escaliers de la place Camille Prost et la boîte aux lettres qui est très utilisée pour les enfants qui font leur lettre au père Noël.

Etude de faisabilité résidence du Mont Rivel où on peut avoir une subvention de 50 % de DETR. Le diagnostic amiante a déjà été fait. On va continuer. Il y a plusieurs pistes, nous devons donc continuer à travailler sur ce bâtiment.

Réserve de secours captage de la base de la Roche pour 5 000 €. On a une source à cet endroit, sachant qu'on ne peut pas alimenter la base de la Roche depuis notre réseau de distribution d'eau potable car il y aurait trop de longueur de tuyaux entre le centre aéré, le dernier point alimenté, et la base de la Roche. En temps d'occupation optimal, cela pourrait aller, mais pas en temps normal car l'eau croupirait dans le tuyau et il faudrait pomper plusieurs mètres cubes avant d'avoir de l'eau potable.

Je suis responsable avec le délégataire.

On a un système à UV pour purifier l'eau, c'est-à-dire que l'eau est potable. Elle est d'ailleurs testée plusieurs fois par an. Auparavant, la source ne se tarissait pas, mais elle s'est tarie en 2003 et en 2014, puis en 2018, 2019 et 2020. Il faut donc que nous mettions une citerne de plusieurs mètres cubes, ceci pour avoir une réserve d'eau qui transitera par le système à UV de purification afin d'être potable.

D'autant que Bruno Fas a beaucoup développé la location de la Base de la Roche.

Rénovation des toilettes de l'Oppidum pour 70 000 €. On demande des subventions : un tiers communauté de communes, etc.

Toiture de la gare du Tram, juste avant l'ancienne maison des jeunes. Il s'agit d'un bâtiment communal dont le toit est à refaire. Nous devons la préserver, même si ce n'est pas du patrimoine ancien. C'est de fin XIXème siècle, le Tram a été exploité jusqu'en 1947. Il s'agit de la ligne qui montait sur Sapois et Sirod.

Beaucoup m'ont demandé pour l'acheter. J'ai toujours refusé parce que c'est du patrimoine communal et je tiens à le conserver. On verra ensuite ce qu'on en fera.

Transfert des serres pour 30 000 €. On va déjà faire le soubassement. On a déjà transféré ce qu'on appelle le tunnel vers les ateliers municipaux. On continue à tout y ramener, sachant qu'il n'y a pas de vestiaire, pas de toilette. Il n'est plus possible de travailler de cette façon.

Mise en place d'un arrosage automatique sur le Pont Neuf. C'est en effet dangereux d'arroser, le matin, avec une canne, ce qui est en hauteur. Il faut garer le camion sur le pont, ce qui était fait à 5 heures du matin, mais c'est dangereux. Nous allons donc mettre de l'arrosage automatique en goutte à goutte, non seulement pour économiser de l'eau mais aussi pour mettre les employés en sécurité.

Remplacement de la tondeuse autoportée ISEKI pour 35 000 €. Flavien devrait nous vendre l'ancienne pour 5 000 € au moins. Cette machine est au bout et le médecin de la prévention du travail nous en a fait la remarque.

Acquisition d'un tracteur pour remplacer le Mounty qui sert aussi au déneigement. Nous allons racheter un petit tracteur agricole.

Renouvellement 1 VL plombier.

Des Vitabris, on n'en a plus.

Matériel élection, il s'agit du renouvellement. Sachant qu'il se peut que nous ayons les cantonales et les régionales en même temps.

Monsieur le Président, avez-vous des précisions ?

M. Pernot. - Non.

M. le Maire. - 3 VTT pour la police municipale. Ils ont des VTT non électriques qui commencent à être bien fatigués, ils ont 12 ans.

Cimetière "Colonne du temps" 91 plaques. Il s'agit de la continuité du jardin du souvenir.

Ajout de trois columbariums. Il y en a déjà trois. C'est également pour les crématistes, sachant qu'il y a à peu près 50 % de crémations par rapport aux enterrements classiques.

Mobilier aménagement terrasse bibliothèque pour 3 000 €.

Achat de matériel malvoyant bibliothèque, également demandé par Annelise.

Subvention ascenseur, où nous avons mis 20 000 € sachant que, théoriquement, c'est 40 000 €. Nous n'avons pas encore délibéré là-dessus en Conseil municipal. J'ai souhaité que la ville soit équipée d'ascenseurs, sachant qu'il n'y en a pas dans la grande rue. Il y en a quelques-uns dans les bâtiments HLM, principalement Les Pléiades, ainsi qu'une tour de 9 étages qui est à l'Office Public d'HLM maintenant.

Après discussion avec le Président de l'Office Public HLM, il serait souhaitable de mettre des ascenseurs dans les bâtiments de plus de trois étages. Ce qui remettra considérablement en valeur le patrimoine HLM champagnolais qui ne possède pas d'ascenseur. Même s'il ne reste qu'un demi-étage à monter à la fin au lieu de 4 ou 5 étages, ce n'est tout de même pas la même chose. Nous allons donc équiper deux bâtiments cette année. Il faudra 40 000 €, mais nous ferons une décision modificative. Pour l'instant, on a mis 20 000 €. À l'époque, j'avais dit qu'il serait bien de mettre 5 000 € par étage pour améliorer la vie de pas mal de Champagnolais, ceci en ne faisant que deux travées par an. C'est donc sous réserve de deux ascenseurs par an pour l'Office HLM.

Clément, est-ce que tu veux ajouter quelque chose ?

M. Pernot.- On est dans une amélioration continue de notre parc locatif. Dans ce registre, il est clair que positionner des ascenseurs est maintenant une nécessité absolue. Il se trouve que nos bâtiments sont occupés par de fidèles locataires, ils y restent longtemps et, de ce fait, ils vieillissent et être à un 4^{ème} ou 5^{ème} étage sans ascenseur devient compliqué.

Certains bâtiments sont dotés d'ascenseur, aux Pléiades en particulier. Aux Combettes, un plan est proposé pour apporter des solutions au-delà du troisième niveau. Et tout ce qui se construira dans le futur intégrera des ascenseurs.

Ceci étant, nous devons faire des efforts là où c'est possible puisque les constructions n'offrent pas des solutions pour chaque immeuble.

Ensuite, cela concerne les affectations. On placera donc plus volontiers des personnes ayant des difficultés de mobilité là où il y aura des ascenseurs et on laissera les jeunes gambader dans les escaliers, ce qui sera toujours bon pour leur santé.

Notre objectif est d'apporter une nette amélioration en la matière parce que cela devient une condition de location pour l'Office HLM. La vacance étant le cancer qui génère les difficultés dans le logement social, il faut impérativement l'éviter et donc avoir des appartements occupés. Pour cela, ils doivent être attractifs. Voilà pourquoi nous engageons ces efforts d'amélioration.

M. le Maire.- Merci Clément.

C'est important pour nos concitoyens qui occupent ces immeubles, sachant qu'il y a à peu près 1 000 logements HLM à Champagnole, avec deux personnes en moyenne par logement. Ce sont donc environ 2 000 personnes concernées. Il est donc du devoir de la ville de participer à ce financement afin de rendre attractif le parc HLM et conserver des immeubles habités.

Il y va du nombre de Champagnolais et donc des dotations de l'Etat. Tout est lié.

Ce sera donc certainement 40 000 € et pas 20 000 €, sachant que nous n'avons pas encore délibéré sur le montant estimé par palier.

Les propriétaires qui construisent en ville n'envisagent pas de mettre des ascenseurs en pensant que c'est trop cher. C'est comme pour les poubelles et l'eau, tout le monde dit que c'est cher mais personne ne sait exactement ce qu'il paie.

L'ascenseur de la mairie, qui va du sous-sol au deuxième étage, qui dessert donc quatre niveaux, a coûté, avec la maçonnerie, moins de 50 000 €.

On a beaucoup d'immeubles, dans la grande rue, qui ont une entrée commune pour deux immeubles. Si l'un des deux propriétaires veut faire un ascenseur et pas l'autre, il ne se fait rien.

Ensuite, travaux de remise en état pour vente du terrain Léo Lagrange. Il faut démonter la vieille tribune en béton qui a été faite après la guerre, ainsi que le vestiaire et l'ancienne salle de club house du foot. Il y en a pour 150 000 €, mais la vente du terrain rapportera 450 000 € puisque c'est 50 € du mètre carré, sachant qu'il y a 9 000 m².

Il en manque certains qui ne sont pas encore là, dont la nouvelle salle de sport qui n'a pas encore été vue. Elle le sera courant avril et fera donc partie d'une DM. Pour 20 000 €, il manque les ascenseurs, ainsi qu'une commande que nous allons passer. Ce n'est pas la peine de l'inscrire au budget tout de suite parce que je ne sais pas quand nous serons livrés. En commission développement durable, nous avons discuté de l'éventualité de faire comme à Saint-Claude, comme à La Rochelle, d'acheter des vélos électriques pour les mettre en location longue durée, de 3 à 6 mois. C'est quelque chose qui fonctionne très bien et qui permet à celui qui veut en acheter un de tester avant. Le contrat précise que la personne a la charge de l'entretien. À Saint-Claude, la liste d'attente est relativement importante. On essaiera donc sur Champagnole, mais les délais pour en obtenir sont importants. Si on passe la commande maintenant, on n'est pas sûr de les avoir en 2021. C'est pourquoi cela ne figure pas au budget.

Pour l'instant, notre budget d'investissement s'équilibre à 3 528 000 €, il évoluera en cours d'année, sachant que ce sont uniquement des investissements du budget général, avec des dépenses/recettes équilibrées à 3 528 000 €.

Il s'agit là d'un budget plus qu'honorables, sachant qu'il n'y a pas de gros investissements

dedans. Ce sont là de petits investissements. Pour ce qui est du gros investissement, nous allons y venir.

Mme Lacroix.- J'aimerais savoir si nous pouvons proposer d'autres choses. Il y a en effet l'école de Valentenouze qui aurait bien besoin d'un rafraîchissement et comme il y a des subventions actuellement, pourquoi ne pas en profiter ?

M. le Maire.- Nous devrons en discuter avec la communauté de communes qui a la compétence bâtiments scolaires. On en discutera donc avec la ComCom, sachant qu'il est vrai qu'il y a besoin d'un petit rafraîchissement.

Pour les écoles, les subventions perdurent d'année en année. Dans ce que nous proposons ici, ce sont surtout des subventions liées à un plan de relance, qui ne durera donc pas. C'est l'occasion d'aller les chercher maintenant alors que pour l'école, si on décale d'un an, on aura tout de même les subventions. Il y a aussi un effet d'opportunité qui se présente et dont il faut profiter.

Pour cette école qui en a réellement besoin, c'est la communauté de communes qui fait une demande de subvention de DETR et il y a ensuite un partage entre la ComCom et la commune, il faut donc que ce soit en adéquation entre les deux budgets. C'est en effet un sujet que nous aurons à traiter.

Y a-t-il d'autres questions ?

M. Cuevas.- Pour ce qui est de la vidéo-projection, cela va représenter combien de nouvelles caméras ?

M. Dussouillez.- Il s'agit de la vidéo-protection, puisque nous ne projetons rien sur les façades.

Cette année, ont été équipés la salle Léo Lagrange, le quartier de l'école Hubert Reeves. Et d'ici quelques mois, on devrait avoir le carrefour du cinéma Les trois républiques, le quartier de la chapelle Saint-François et l'esplanade Jean Galfione.

À plus long terme, il y aura tout le secteur de la plaine de jeux, avec la piscine. Et on verra avec la communauté de communes quand la nouvelle salle de sport sera bien localisée.

On a également changé, cette année, la caméra sur le bâtiment de la mairie qui est une caméra qui bougeait toutes les 20 secondes. Maintenant, c'est une caméra trois têtes où on voit l'ensemble du bâtiment à 360 °.

Pour 2021, on devrait avoir en supplément deux ou trois caméras en plus sur la ville. Après, la commission devra réfléchir sur d'autres sites à équiper dans les années futures.

Vous avez pu voir un article dans le journal sur une altercation qui a eu lieu dans le quartier de la Londaine où les prévenus niaient les faits. Les images ont prouvé leur participation à cet « événement ».

Est-ce que j'ai répondu à ta question ?

M. Cuevas.- Oui.

Mme Rigoulet.- La présentation était claire.

M. le Maire.- J'ai pris le temps de développer ligne par ligne puisque c'est le premier budget que nous votons. Ce sera plus rapide à l'avenir.

Nos entreprises ont besoin de ces investissements et il y a des opportunités qu'il n'y avait pas les années précédentes.

S'il n'y a pas d'autre question, je redonne la parole à Pascal.

M. Tissot.- Passons maintenant à la section de fonctionnement.

J'ai décidé de vous présenter le budget de fonctionnement en commençant par les recettes.

Je vous rappelle que le BP doit obligatoirement être équilibré en investissement et en fonctionnement. Il est donc logique de prévoir les recettes puis les dépenses, on ne doit pas dépenser plus qu'on gagne, c'est ce qu'on essaye tous de faire.

Page 7, le graphique des recettes par chapitre.

Les prévisions de recettes de fonctionnement diminuent de 70 000 € par rapport au BP 2020. C'est essentiellement dû à la baisse des ventes de bois (- 40 000 € par rapport à 2020) et des locations, plus particulièrement de l'Oppidum (15 000 € de prévus contre 45 000 € en 2020).

Les prévisions de recettes fiscales augmentent de 50 000 € et représentent maintenant plus des 2/3 des recettes de fonctionnement 67,93 % (66,89 % en 2019).

Les dotations sont stabilisées depuis l'an dernier et représentent 18,9 %. Je pense qu'elles seront encore stables en 2022, mais qu'elles risquent fort de diminuer les années suivantes, car il faudra bien que l'Etat puisse rembourser la dette.

Page 8, le détail des recettes de fonctionnement par article. Je ne vais pas les lister une par une, nous avons donné les explications des évolutions à la page 9, chapitre par chapitre.

Au chapitre 70, la baisse des prévisions de 40 000 € correspond aux ventes de bois, comme je viens de le dire.

Au chapitre 73 impôts et taxes, c'est + 47 663 € par rapport à 2020, et c'est dû à la hausse du produit fiscal (+ 65 000 €) de laquelle il faut déduire une baisse probable de la taxe communale sur les ventes d'électricité estimée à - 30 000 € du fait du Covid.

Le chapitre 74 diminue de 52 000 € non pas suite à la baisse des dotations qui devraient rester stables, mais à cause de la diminution des aides de la CAF qui nous sont versées pour le fonctionnement de Champa Loisirs.

Le chapitre 75 reste stable, les baisses de locations (- 30 000 € estimées pour l'Oppidum) étant compensées par le transfert des indemnités d'assurance du chapitre 77 et par le versement des excédents des budgets annexes en augmentation par rapport à 2020.

Compte tenu de ces éléments, nous avons estimé les recettes de fonctionnement à 9 millions d'euros pour 2021.

Passons maintenant à l'étude des dépenses de fonctionnement.

Page 10, le graphique des dépenses par chapitre.

Les charges de personnel représentent 48,66 % du total et diminuent de 50 000 € par rapport aux prévisions 2020.

Les prévisions du chapitre 011 (charges générales) diminuent de 145 000 € par rapport au BP 2020.

Nous avions annoncé au DOB qu'il fallait réduire nos charges et c'est ce que nous avons essayé de faire.

Pages 11 et 12, vous avez le détail des dépenses par article.

À la page 13, on retrouve les dépenses de personnel qui diminuent de 50 000 € par rapport à 2020. Cette diminution est liée au non-rempacement de départs en retraite.

Il faudra examiner le remplacement de chaque départ en retraite au cas par cas chaque année, c'est l'un des seuls moyens à notre disposition pour contenir la masse salariale.

Pages 14 et 15, les principales évolutions par article, avec les explications pour les variations les plus importantes.

Vous avez le détail des 145 000 € d'économies possibles sur le chapitre 011, je ne rentre pas dans le détail.

Concernant les dépenses imprévues, la nomenclature M 57 ne permet plus de les inscrire chaque année au chapitre 022, nous avons donc inscrit les 30 000 € de dépenses imprévues à l'article 65888 au chapitre 65.

En bas de la page 15, on retrouve l'autofinancement brut dégagé en 2021 qui s'élève à 800 000 €, en forte augmentation par rapport à 2020 et aux années précédentes. C'est satisfaisant pour plusieurs raisons.

Tout d'abord, comme nous avons décidé de limiter notre emprunt à 500 000 € par an.

Plus notre marge d'autofinancement est élevée, plus nous pourrons investir.

Ensuite, cela nous permet de ne pas augmenter encore cette année la fiscalité des ménages.

Enfin, la marge d'autofinancement est la variable d'ajustement qui nous permettra d'assumer une probable baisse de dotations fortement envisageable après 2023.

Pour conclure sur le BP 2021 de la ville, nous allons investir 2 750 000 € dans l'économie locale pour l'essentiel, grâce aux plans de relance en cours et à une bonne gestion de notre fonctionnement.

C'est très satisfaisant, mais c'est exceptionnel et il ne faut en aucun cas baisser la garde car les dernières années du mandat risquent d'être plus difficiles

J'ai terminé mes explications, je suis à votre disposition si vous avez des questions sur le budget général.

M. Cuevas. - Au regard de la masse salariale des départs en retraite, est-ce qu'il y aura des remaniements au niveau du personnel ?

Est-ce que vous pourrez maintenir le service aux Champagnolais de la même façon ou est-ce qu'il y aura des changements de poste par rapport à certaines personnes qui sont actuellement peut-être moins chargées ou peut-être des suppléments pour les gens à 80 % ? Comment allez-vous organiser cela ?

M. le Maire. - Prenons un cas particulier, celui de Marianne qui va partir en retraite. Sa remplaçante est déjà là.

Nous avons un autre départ en retraite aux services techniques. Il s'agit malheureusement d'une de nos employées qui était en longue maladie depuis un moment. Nous avons déjà embauché sa remplaçante qui sera à 50 % aux services techniques et à 50 % à la comptabilité. Ceci a donc été anticipé. Pour l'instant, cette personne ne faisait que le remplacement de la personne en longue maladie aux services techniques. À partir du 1^{er} janvier, elle intégrera également le pôle comptabilité. Elle sera donc sur les deux postes car il y avait un peu de mou.

Cela ne se fait pas n'importe comment. Il y a des personnes qu'il faut absolument remplacer. Il faut également arrêter de tirer sur les services techniques. Tous ceux qui sont partis à la retraite ont d'ailleurs été remplacés. On a remplacé le chauffagiste, le plombier, le peintre et le menuisier. Après, il faut essayer d'optimiser entre les services, c'est-à-dire qu'une personne peut être sur deux services, mais ce n'est pas au détriment du service rendu aux Champagnolais.

M. Tissot. - Y a-t-il d'autres questions ?

Je vous propose de continuer l'examen des budgets annexes et de voter ensuite l'ensemble des BP 2021.

BP 2021 du service de l'eau (pages 18 et 19).

La section de fonctionnement s'élève à 103 000 € (103 574 € en 2020).

Le prix de la part communale au m³ d'eau reste fixé à 0,20 €/m³ depuis 2000. On est dans la continuité et c'est une chance lorsqu'on regarde ce qui se passe dans d'autres communes. Il y en a qui sont au double, voire un peu plus.

En fonctionnement, on note la dotation aux amortissements pour 66 500 € en dépenses et 1 574 € en recettes.

L'équilibre est réalisé par les ventes d'eau pour 100 426 €.

À compter du 1^{er} janvier, le service est assujetti à la TVA, ce qui n'aura aucun impact sur l'usager (la TVA était déjà facturée par Veolia).

En dépenses d'investissement, on note 128 426 € pour la réalisation de travaux sur le réseau (remplacement de conduites).

Cette dépense est financée par les amortissements, le virement de la section de fonctionnement et une subvention DETR sollicitée pour le financement des travaux.

BP 2021 de la régie municipale de production d'électricité (pages 21 et 22).

Le projet de BP 2021 a été validé par le conseil d'exploitation de la régie qui s'est réuni le 8 décembre dernier.

La régie a fait l'objet d'un contrôle fiscal cet été qui a eu pour objet la revalorisation de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) pour les années 2017, 2018, 2019 et suivantes.

À l'issue du contrôle, un redressement fiscal de 94 369 € (2017, 2018 et 2019) plus la CFE 2020 pour 31 707 € et des intérêts de retard, soit un total de 127 727 €.

Cependant, la réglementation limite le montant de la CFE à 3 % de la valeur ajoutée produite chaque année.

Je rappelle que lorsque nous avons eu le contrôle, la personne que nous avons reçue ne savait peut-être pas que cela existait ou alors elle l'a omis.

La ville devrait recevoir un dégrèvement de 94 027 € après avoir dû payer au préalable le montant total du redressement, soit 127 727 €.

C'est pourquoi ces deux montants ont été inscrits dans la section de fonctionnement en dépense et en recette.

Concrètement, le contrôle fiscal coûtera 127 727 – 94 027 € soit environ 33 700 €.

M. le Maire. - C'est la communauté de communes qui va récupérer cet argent.

M. Tissot. - Oui, pour 90 %.

Pour la CFE 2021, il conviendra d'inscrire les crédits par DM en cours d'année 2021, afin de ne pas déséquilibrer le budget (l'exercice 2020 se terminera avec un excédent de fonctionnement suffisant).

La section de fonctionnement s'équilibre à 277 000 € (180 000 € en 2020), avec 148 997 € de charges à caractère général, 35 300 € de remboursement de personnel, 26 600 € de dotation aux amortissements, 22 000 € d'impôt société et 1 827 € de charges financières.

Le versement de l'excédent au budget général est maintenu (pour 42 276 €).

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 277 000 €.

Les ventes d'électricité ont été estimées à 182 993 € cette année (160 973 € pour l'hydraulique et 18 000 € pour le photovoltaïque) et on retrouve 94 027 € de dégrèvement suite au contrôle fiscal.

La section d'investissement s'équilibre à 108 000 € en dépenses, on retrouve 22 750 € pour le remboursement du capital de l'emprunt, 4 250 € pour le remplacement du matériel et 81 000 € pour l'installation des deux centrales (l'une sur la toiture du centre départemental de tennis et l'autre sur la toiture de l'école du boulevard).

Les dépenses sont équilibrées par les amortissements et un emprunt (l'opération sera financée par l'excédent d'investissement 2020).

BP 2021 du restaurant municipal (pages 24 à 25).

La section de fonctionnement (page 23) s'équilibre à 656 000 € (675 000,00 € en 2020).

La diminution (19 000 €) provient du réajustement des frais de personnel (- 10 000 € par rapport à 2020) et des frais d'achat de denrées alimentaires (- 15 000 €) et de l'augmentation de la dotation aux amortissements.

Pas de changement notable pour les autres dépenses.

Concernant les recettes (page 25), diminution de 40 800 € des recettes de fonctionnement (baisse des recettes du self de 50 000 € compensée partiellement par l'augmentation des portages (+ 12 000) et par l'augmentation de la subvention d'équilibre du budget principal (+21 800 €).

La section d'investissement s'équilibre à 23 600 € (page 24).

Les achats de matériel seront effectués en fonction des besoins (thermo-scelleuse pour les barquettes).

Les recettes proviennent des amortissements.

Il n'y a rien de particulier, mais si vous avez des questions, vous pouvez m'arrêter.

Mme Rigoulet.- Ta pagination n'est pas la même que la nôtre.

M. Tissot.- BP 2020 Champa Immo (pages 27 et 28).

Comme je l'ai précisé en commission des finances, le budget 2021 de Champa Immo est un budget de transition.

Les deux projets importants en cours (construction de 20 garages et réalisation de 6 logements dans le bâtiment de l'ancienne trésorerie) ont débuté cette année et se termineront en 2021.

Les crédits nécessaires figurent au budget 2020, ils seront reportés et ne seront donc pas réinscrits.

La section de fonctionnement s'équilibre à 61 000 €.

En dépenses, on retrouve les amortissements pour 33 000 €, les taxes foncières pour 10 000 €, l'entretien des locaux et les assurances pour 8 633 €, les fluides pour 3 800 € et les intérêts de l'emprunt pour 5 067 €.

En recettes, les loyers pour 45 000 €, le remboursement des charges par les locataires pour 4 000 € et la subvention d'équilibre du budget principal pour 12 000 €.

La section d'investissement s'équilibre à 33 000 €, ce qui correspond aux amortissements en recette et au remboursement du capital de l'emprunt et des travaux divers en dépense.

Budgets 2021 Lotissements (pages 30 à 32)

Les 3 budgets lotissements ont été équilibrés sans les opérations de stock qui seront inscrites au printemps.

Page 29 - lotissement « les Louataux ».

Il reste une parcelle qui est réservée et qui doit être vendue en 2021.

Par conséquent, le budget pourra être clôturé en cours d'année.

Ainsi, l'excédent sera reversé dans le budget ville pour un montant de 36 754,85 €.

Page 31 - lotissement « Le Grand Parc ».

Le lotissement concerne 2 tranches.

La première tranche a permis de viabiliser 4 parcelles dont 3 sont vendues, la dernière est réservée et devrait être vendue en 2021.

La deuxième tranche va être viabilisée en 2021 afin de proposer deux nouvelles parcelles à la vente.

Le montant des frais de viabilisation est donc équilibré par la vente des parcelles pour 110 000 €.

Page 32 - lotissement « sur Valières ».

Une deuxième tranche va être viabilisée en 2021 afin de proposer de nouvelles parcelles à la vente, entre 5 et 10.

Les 50 000 € d'achat de terrains et les 150 000 € de travaux de viabilisation sont équilibrés par la vente des parcelles.

35 parcelles ont été vendues en 2020 pour 1 051 145 €.

Il reste encore un peu plus de 700 000 € à encaisser pour une vingtaine de parcelles.

La vente des terrains sur Valières fonctionne bien puisque tout ce qui n'est pas encaissé et réservé. Le client est donc bien là. On attend juste que le dossier - avec le prêt entre autres – soit monté et validé.

J'ai terminé, avez-vous des questions ?

Avant de passer au vote, je vais laisser Monsieur le Maire conclure.

M. le Maire.- On vote le budget maintenant, mais il est bien évident qu'il risque

d'évoluer au fil de l'année. Les budgets annexes connaîtront probablement aussi des évolutions du fait de nouveaux investissements qui seront bien sûr équilibrés en dépenses et en recettes.

Depuis quelques années, nous votons le budget en décembre, ce qui nous permet, dès le 1^{er} janvier, de pouvoir engager des dépenses liées à ce budget. Je tiens d'ailleurs à remercier François Jacquier et Pascal Tissot, ainsi que tous ceux qui ont collaboré, Laurent Laithier, les services techniques et tous les adjoints et les conseillers qui ont mis leur pierre à cet édifice.

François s'occupe du budget communal que nous allons voter - ou pas - et ensuite il se consacrera au budget de la ComCom. C'est une mutualisation des compétences de François Jacquier - ô combien prolifique - entre la communauté de communes et la commune.

Pour le Grand Parc, cette année, nous avons décidé de faire deux grandes parcelles et nous allons commencer à parler de la partie basse puisque Sur Valières sera rempli étant donné que nous avons une grosse demande. Sur cette partie basse, il va falloir déboiser, faire un plan d'aménagement. Ce budget annexe pourra donc être modifié pour évoluer en cours d'année suivant l'état d'avancement des travaux.

Nous avons encore énormément de sujets à mettre en place, c'est pourquoi il s'agit d'un budget prévisionnel et qu'il y aura des décisions modificatives, aussi bien en fonctionnement qu'en investissement, sur le budget général comme sur les budgets annexes.

Avez-vous des questions ?

M. Tissot.- Nous allons passer au vote :

Sur le budget général,

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

Je vais vous demander maintenant de bien vouloir voter les taux d'imposition 2020 sans augmentation (depuis 2006 c'est 10,73 % pour la Taxe d'Habitation, 19,46 % pour le Foncier bâti et 42,65 % pour le Foncier non bâti)

Taux 2021 de Taxe Foncière sur le bâti 19,46 %,

Taux 2021 de Taxe Foncière sur le non bâti 42,65 %,

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

Budget Annexe de l'eau.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

Budget Annexe de la régie de production d'électricité.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

Budget Annexe du restaurant municipal.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

Budget Annexe Champa Immo.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

Budget Annexe du lotissement « Les Louataux ».

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

Budget Annexe du lotissement « le grand parc ».

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

Budget Annexe du lotissement « Sur Valières ».

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

Nous en avons terminé avec le budget primitif.

M. le Maire.- Je tiens à vous remercier d'avoir participé, par vos commissions et par les propositions qui ont été faites. Je vous remercie également pour cette belle unanimité.

Je pense que nous avons un budget qui correspond aux souhaits des Champagnolais. Nous ne sommes pas là pour faire un budget qui nous fasse plaisir, mais pour rendre service à nos concitoyens et gérer au mieux, tous ensemble, l'argent de la commune.

Merci pour ce vote.

10. Fonds de concours à la Communauté de Communes

M. Tissot.- "Par délibération en date du 01/10/2018 la Communauté de Communes Champagnole Nozeroy Jura a défini comme voirie d'intérêt communautaire la rue Sœur Hélène et la rue du martelage à Champagnole.

Compte tenu de l'état déplorable de la voirie, il était devenu urgent de procéder à la rénovation de la rue du Martelage afin de redonner une meilleure accessibilité aux commerces et aux entreprises de la zone tout en assurant la sécurité des piétons et en développant de nouveaux cheminements doux.

Par délibération en date du 24 septembre dernier, la communauté de communes a fixé le coût total hors taxes de l'opération à 297 722,55 € et a établi le plan de financement suivant :

RECETTES	Montants (HT)	Taux
État	104 203,00 €	35 %
Commune (fonds de concours) 30 % du solde après subvention	58 055,00 €	
Autofinancement 70 % du solde après subvention	135 464,55 €	
TOTAL	297 722,55 €	100 %

Après avis favorable de la Commission des finances en date du 7 décembre dernier, il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver la participation financière de la

commune, selon la répartition présentée ci-dessus.

Vous voudrez bien autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires."

Les montants peuvent être ajustés en fonction du montant définitif de la subvention d'Etat, c'est-à-dire si le taux de subvention passe à 30 % ou 40 %. Le plan de financement sera adapté en conséquence.

Y a-t-il des questions ?

Mme Rigoulet.- Où est la rue Sœur Hélène ?

M. Tissot.- C'est vers Aldi.

Y a-t-il d'autres questions ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

J'en ai terminé pour les finances.

M. le Maire.- Merci, Pascal, pour cet exercice qui est toujours intéressant. La prochaine fois que tu interviendras, ce sera pour le compte administratif. Tu interviendras longuement !

Je vais reprendre la main pour reparler des demandes de subvention.

6. *Demandes de subventions : DETR, Région-PNR, plan de relance CG39/CCCNJ*

M. le Maire.- "6 a – Subventions DETR

La Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) est attribuée par l'Etat aux collectivités locales, sous la forme de subventions par opération, au regard des orientations fixées par le Ministère de l'Intérieur puis une commission des élus dans chaque département.

Au regard de la liste des opérations éligibles en 2021, il est proposé de présenter les demandes suivantes :

- Mise en accessibilité de la rue d'Ain
- Travaux de renouvellement du réseau d'eau potable
- Travaux d'aménagement 1ère tranche rue Gédéon David
- Aménagement des sentiers coteaux de Belle-Frise
- Maîtrise d'œuvre halle marché couvert
- Rénovation éclairage public en LED
- Changement des feux au carrefour des Castors
- Programme d'investissement de voirie
- Réfection de trottoirs
- Réaménagement du site du Crassier
- Aménagement et extension du parking Foch
- Extension du système de vidéoprotection
- Equipement des écoles en matériel informatique
- Restauration de la fontaine place de la Mairie
- Restauration de l'orgue de l'église
- Réfection-Sécurisation de l'entrée du cimetière
- Maîtrise d'œuvre pour la construction d'un nouveau gymnase aux Louaitaux
- Maîtrise d'œuvre pour la construction de tribunes au stade des Louaitaux
- Construction de tribunes au stade des Louaitaux
- Rénovation de bureaux de la mairie
- Construction d'une halle en bois local pour le marché

6 b – Subvention Région / PNR

Le financement de la région Bourgogne Franche-Comté au titre de la programmation 2021 du Parc Naturel Régional du Haut-Jura a été validé lors du comité syndical du Parc du 5 décembre 2020 concernant les études du projet de construction d'une halle en bois issu des circuits courts.

6 c – Plan de relance CD 39 / CCCNJ

Au regard de la liste des opérations éligibles en 2021 dans le cadre du plan de relance du Conseil Départemental du Jura et de la Communauté de Communes Champagnole Nozeroy Jura, il est proposé de présenter les demandes suivantes :

- Réfection de la couverture de l'ancienne gare du Tram
- Réfection-Sécurisation de l'entrée du cimetière
- Rénovation des toilettes publiques de l'Oppidum
- Rénovation de bureaux de la mairie
- Restauration de l'orgue de l'église
- Restauration de la fontaine place de la Mairie

Vous disposez également du tableau avec les plans de financement.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver ces opérations et les plans de financement, de solliciter les subventions au titre de la D.E.T.R. 2021, ainsi qu'auprès de la Région / PNR, du Conseil Départemental du Jura et de la Communauté de Communes Champagnole Nozeroy Jura et de s'engager à prendre en auto-financement la part restante. Vous voudrez bien autoriser le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer toutes les pièces nécessaires."

Pour le réaménagement du site du Crassier, on verra bien qui sera maître d'ouvrage mais on demande la subvention. Sinon, toutes ces opérations sont au budget.

Il est bien évident que s'il venait à nous manquer des financements, nous ne pourrions pas les réaliser.

Le budget peut donc évoluer, mais il nous faut vraiment toutes les subventions pour pouvoir réaliser les opérations.

Sur les demandes de subventions, y a-t-il des questions ? Non.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

DIXIÈME COMMISSION : JEUNESSE, ÉVÈNEMENTIEL

11. Convention Territoriale Globale avec la CAF du Jura

M. Grenier. - "La Convention Territoriale Globale est un nouveau dispositif initié par la Caisse d'Allocations Familiales qui remplace le Contrat Enfance Jeunesse.

Il a pour objectif de mieux articuler l'offre globale de services proposée par la CAF, en direction des familles, comme l'accès aux droits, le paiement de prestations, l'aide au logement, l'animation sociale, le financement d'équipements et de services, avec les projets de territoire.

Cependant, la signature d'une Convention Territoriale prévue pour une durée de 5 ans est conditionnée par la réalisation d'un diagnostic et la définition d'un plan d'action qui en raison de la crise sanitaire n'ont pu être réalisées au cours l'année écoulée.

Aussi, pour pallier à cette situation et bénéficier en 2020 des financements de la CAF, il

convient de signer un acte d'engagement pour une Convention Territoriale Globale entre les partenaires de l'ancien Contrat Enfance Jeunesse :

- la C.A.F.
- la Communauté de Communes pour la Crèche et le Relais Assistantes Maternelles
- la Commune de Champagnole pour l'Accueil de Loisirs Périscolaires
- le SIVOM de Nozeroy pour l'Accueil de Loisirs Extrascolaires

Par la suite, courant 2021, la démarche se concrétisera par la signature d'une convention territoriale globale pour une période de 4 ans, soit du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2024.

La commission Jeunesse – Evénementiel a émis un avis favorable lors de sa réunion du 8 décembre.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver la convention territoriale globale à conclure avec la Caisse d'Allocations Familiales du Jura et les partenaires cités précédemment. Vous voudrez bien autoriser le maire à signer toutes les pièces nécessaires."

Y a-t-il des questions ?

Je mets au vote :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci.

M. le Maire. - Merci Pascal.

On redonne la parole à Monsieur Pascal Tissot pour la 13^{ème} commission.

TREIZIÈME COMMISSION : FORET

12. Programme 2021 de coupes de bois

M. Tissot. - Je vous rappelle que le contexte est difficile au niveau des ventes de bois. Il s'en fera tout de même. Nous avons mis 30 000 €, mais on peut espérer plus. Nous devons nous mettre d'accord avec l'ONF, comme chaque année.

"Exposé des motifs :

Il est rappelé au Conseil municipal que :

- la mise en valeur et la protection de la forêt communale sont reconnues d'intérêt général. La forêt communale de Champagnole, d'une surface de 789ha et 85ares étant susceptible d'aménagement, d'exploitation régulière ou de reconstitution, elle relève du Régime forestier ;

- cette forêt est gérée suivant un aménagement approuvé par le Conseil municipal et arrêté par le Préfet le 20/12/2011. Conformément au plan de gestion de cet aménagement, l'agent patrimonial de l'ONF propose, chaque année, les coupes et les travaux pouvant être réalisés pour optimiser la production de bois, conserver une forêt stable, préserver la biodiversité et les paysages ;

- la mise en œuvre du Régime forestier implique pour la commune, des responsabilités et des obligations notamment la préservation du patrimoine forestier et l'application de l'aménagement qui est un document s'imposant à tous.

En conséquence, le Conseil municipal est invité à délibérer sur la présentation d'assiette des coupes 2021 puis sur la dévolution et la destination des produits issus des coupes de bois réglées, des coupes non réglées et des chablis.

1. Assiette des coupes pour l'année 2021

En application de l'article R.213-23 du code forestier et conformément au programme

des coupes de l'aménagement forestier, l'agent patrimonial de l'ONF présente pour l'année 2021, l'état d'assiette des coupes.

2. Dévolution et destination des coupes et des produits de coupes

2.1 Cas général :

Il est proposé de :

- vendre les coupes et les produits de coupes des parcelles comme suit :

EN VENTES DE GRE A GRE PAR SOUMISSION (ventes en salle, ouvertes au public)					EN VENTES GROUPEES, PAR CONTRATS D'APPROVISIONNEMENT (2)			
(préciser les parcelles et, pour les feuillus, les essences)	En bloc et sur pied	En futaie affouagère (1)	En bloc façonné	Sur pied à la mesure	Façonnées à la mesure	Grumes	Petits bois	Bois énergie
Résineux	P1, 46af et 46ar			P25				
Feuillus	P1, 46af et 46ar	Essences :	Essences :			Grumes	Trituration	Bois bûche Bois énergie
						Essences :		

- Pour les futaies affouagères (1), décide les découpes suivantes :

standard aux hauteurs indiquées sur les fûts autres :

- Pour les contrats d'approvisionnement (2), donner son accord pour qu'ils soient conclus par l'ONF qui reversera à la commune la part des produits nets encaissés qui lui revient, à proportion de la quotité mise en vente, déduction faite des frais liés au recouvrement et au versement du produit de la vente, dont le montant est fixé à 1 % des sommes recouvrées, conformément aux articles L.214-7, L.214-8, D.214-22 et D.214-23 du Code forestier ;
Nota : La présente délibération vaut engagement de vendeur aux conditions passées entre l'ONF et les acheteurs concernés ; la commune sera informée de l'identité des acheteurs et des conditions de vente au plus tard 15 jours avant le lancement des travaux d'exploitation.

2.2 Vente simple de gré à gré :

2.2.1 Chablis :

Il est proposé de :

- vendre les chablis de l'exercice sous la forme suivante :

en bloc et sur pied en bloc et façonnés sur pied à la mesure façonnés à la mesure

Souhaiter une vente de gré à gré sous forme d'accord cadre ou par intégration dans un contrat d'approvisionnement existant ;

2.2.2 Produits de faible valeur :

Il est proposé :

- de vendre de gré à gré selon les procédures de l'ONF en vigueur les produits de faible valeur des parcelles suivantes : Parcelles diverses ;

- de donner pouvoir au Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente ;
- d'autoriser le Maire à signer tout document afférent.

3. Rémunération de l'ONF pour les prestations contractuelles concernant les bois façonnés et les bois vendus sur pied à la mesure

- Pour les coupes à vendre façonnées en bloc ou à la mesure, il est demandé
 - à l'ONF d'assurer une prestation d'assistance technique à donneur d'ordre ;
 - il convient d'autoriser le Maire à signer le devis que lui présentera l'ONF pour l'exécution de cette prestation.
- Pour les bois vendus sur pied à la mesure, il est demandé :
 - à l'ONF d'assurer une prestation de contrôle du classement des bois ;
 - d'autoriser le Maire à signer le devis que lui présentera l'ONF pour l'exécution de cette prestation.

Pour mener à bien l'exploitation forestière, il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver l'état d'assiette des coupes, le programme 2021 des coupes, les modalités de ventes, l'assistance technique de l'ONF et sa rémunération. Vous voudrez bien autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires."

C'est ce qui se fait chaque année. C'est un peu fastidieux, mais nécessaire et obligatoire.

Y a-t-il des questions ?

S'il n'y a pas de question, je passe au vote :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

Un point de détail. Ce n'est pas facile, il y a le scolyte. L'Etat a prévu un programme d'investissement de 200 millions d'euros. On espère pouvoir en bénéficier. On a inscrit 20 830 € au budget, sachant qu'on pourrait éventuellement récupérer jusqu'à 80 % d'investissement. Il peut donc être intéressant de profiter de ce programme.

M. Grenier.- Ce sont des aides pour la plantation, par exemple ?

M. Tissot.- Oui, ce sont uniquement des aides pour la plantation. C'est ce qu'on s'est engagé à faire au niveau de l'investissement.

M. Pernot.- Pour planter quoi ?

M. Tissot.- On laisse faire les professionnels. Après avoir lu pas mal de choses depuis que j'ai récupéré la compétence forêt, on s'aperçoit qu'il y a 20 ans, on s'est trompé, même s'ils ne le disent pas vraiment. Ce qui veut dire que dans 20 ans, on verra que ce qu'ils vont nous proposer n'était peut-être pas approprié.

J'ai lu à plusieurs endroits que ça tatillonnait pas mal. Mais on recherche surtout à planter des arbres qui vont prospérer dans des pays dits du Sud.

En espérant que ce ne sera pas comme le Covid, que cela ne nous tombera pas dessus alors qu'on pensait que ce n'était possible.

M. Pernot.- Il est vrai que nous manquons de visibilité sur ce sujet. Je prends ma casquette du Département pour dire que nous avons une forêt en souffrance avec des bois scolytés,

ce qui génère des communes en souffrance. Ce n'est pas le cas de Champagnole, mais bon nombre de communes forestières sont dépendantes de leur budget issu de la forêt. Ceci interpelle, ceci interroge.

Ce que je ne souhaite pas, c'est que les budgets communaux servent à l'expérimentation de nos conseillers, puisque ce sont nos conseillers. Normalement, un conseiller qui vient vous proposer une prestation, il vous amène une solution, il ne vous amène pas un champ d'expérimentations que vous allez vous-même financer. Ou alors il faut revoir complètement les modalités du financement de ce conseiller.

Je suis prêt à tout entendre, mais on ne peut pas avoir un conseiller qui nous demande de faire des expérimentations dont il n'est pas sûr et prendre x pourcents sur le produit de nos ventes, ou alors il faut qu'on renégocie ensemble.

C'est un dossier délicat et dans la mesure où les budgets des communes sont dans des situations difficiles aujourd'hui, c'est une part importante. J'ai donc l'impression qu'on joue un peu avec ce dossier alors qu'il nécessite un traitement avec plus de gravité. Mais c'est un autre débat.

Je pense que les maires des communes forestières doivent se faire entendre en refusant de jouer les expérimentations, ou alors c'est qu'ils ont suffisamment de ressources et qu'ils n'ont pas besoin de ces fonds. Par contre, lorsqu'on les écoute, ils sont dans la recherche de solutions. Ce qui veut bien dire que cela pose le problème de nos conseillers en la matière et du fait que nous devons envisager une autre relation.

J'entends tout et son contraire. Avant, il fallait planter des épicéas. Aujourd'hui, ils sont tous scolytés et on nous dit d'arrêter, qu'il y a le réchauffement de la planète, etc. Que faut-il faire ?

Certains disent qu'il faut diversifier l'offre. C'est peut-être intelligent, mais il faudra m'expliquer comment, derrière, on explore car ce sera plus compliqué que ce que certains imaginent.

Je ne vais pas jouer les spécialistes, mais j'essaie de relever les difficultés des propositions qui nous sont faites et, quelque part, si on doit faire de l'expérimentation, je suis d'accord, en particulier avec les 800 ha de la ville de Champagnole. Mais, derrière, il va falloir trouver une solution pour financer une démarche volontariste de la ville. Sinon, il y a quelque chose qui m'échappe. C'est-à-dire que l'Etat ne peut pas créer ces services gagnants au détriment des communes. Il y a là quelque chose qui m'interpelle. Il nous demande d'investir, mais je demanderais tout de même une assurance de la part de nos conseillers.

M. Tissot.- Il faut savoir que dans ce qu'on a replanté, on a fait des coupes blanches à cause du Scolyte. On va donc replanter à bon compte dans le sens où 80 % peuvent être financés par l'Etat, ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent.

Ce qu'ils nous ont proposé, je l'ai vu à différents endroits. On peut donc toujours espérer, sachant que c'est très compliqué et qu'il n'y a pas de solution miracle.

Y a-t-il d'autres questions sur la forêt ?

M. Pernot.- J'en ai une sur les coupes blanches. Des mouvements sont en train de se créer où il y a une opposition d'ampleur, en particulier en mettant en avant des critères de biodiversité, d'économie et autres où il y aurait opposition aux coupes blanches. Qu'en est-il ?

Je ne sais pas comment on va soigner la forêt scolytée si on n'arrive pas à éliminer le scolyte. Pour l'éliminer, la coupe me semble être un des rares procédés efficaces.

M. Tissot.- Il n'y a pas de réponse à apporter à cela aujourd'hui. Il y a les coupes blanches, mais si c'est remis en question, que fait-on ?

Sachant qu'il y a une étude en cours sur le Scolyte, mais il n'y a pas que le Scolyte. Quasiment toutes les espèces d'arbre sont attaquées sauf une qui ne se trouve pas dans notre région. On a un souci dans la montée du Mont Rivel car les arbres sont fragiles et il faut que l'on fasse quelque chose.

Ce n'est donc pas très optimiste, désolé !
Y a-t-il d'autres questions ?
C'est déjà voté.

HORS COMMISSION

13. Subvention à l'association Popoppidum

M. le Maire.- "Après avoir accueilli avec succès le groupe Trois Cafés Gourmands au printemps 2019, l'association Popoppidum, en partenariat avec « Le Bruit qui pense » pour la partie musicale, envisage d'organiser le samedi 17 juillet 2021 un festival en plein air, avec les concerts de plusieurs groupes, dont une tête d'affiche. Les contacts avec les artistes sont en cours.

L'association a sollicité la ville et d'autres financeurs pour l'octroi d'une subvention. Le montant du budget étant décisif dans le choix des artistes avec les producteurs, il convient de se prononcer dès à présent.

Après discussion en municipalité, et considérant l'intérêt d'accueillir à Champagnole un événement musical d'ampleur, il est proposé d'accorder une subvention d'un montant de 4 000 €. Le versement serait bien sûr conditionné au déroulement de l'événement, considérant la situation sanitaire en vigueur à cette période.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver l'attribution à l'association Popoppidum d'une subvention de 4 000 € pour l'organisation de ce festival en 2021."

Cette manifestation se déroulerait sur le parvis de l'Oppidum.

Y a-t-il des questions ?

Je ne sais pas encore qui sera la tête d'affiche.

Je ne sais pas non plus si les conditions sanitaires permettront cet événement. Le versement de la subvention est conditionné au déroulement du festival.

Je mets au vote :

Qui est contre ?

Y a-t-il des abstentions ?

Merci.

14. Formation des élus

M. Dussouillez.- "La formation des élus municipaux est organisée par le Code général des collectivités territoriales et notamment par les articles L. 2123-12 et suivants. Le droit à la formation existait déjà mais quelques aspects ont été modifiés par la loi Engagement et Proximité du 27 décembre 2019.

Il est précisé dans le Code que la formation doit être adaptée aux fonctions des conseillers municipaux. Il est également prévu qu'une formation doit être obligatoirement organisée au cours de la première année de mandat pour les élus ayant reçu une délégation.

Les organismes de formations doivent être agréés, et chaque élu peut bénéficier de 18 jours de formation sur toute la durée du mandat et quel que soit le nombre de mandats qu'il détient.

Les frais de déplacement, de séjour et d'enseignement donnent droit à remboursement (sur justificatifs).

Les pertes de revenu subies par l'élu du fait de l'exercice de son droit à la formation sont compensées par la commune (dans la limite de dix-huit jours par élu pour la durée du mandat et d'une fois et demie la valeur horaire du salaire minimum de croissance par heure).

Ces dispositions ne s'appliquent pas aux voyages d'études qui doivent faire l'objet de

délibérations spécifiques.

L'assemblée doit déterminer les orientations de la formation et les crédits ouverts à ce titre.

Le montant prévisionnel des dépenses de formation ne peut être inférieur à 2 % du montant total des indemnités de fonction qui peuvent être allouées aux membres du conseil municipal. Le montant réel des dépenses de formation ne peut excéder 20 % du même montant. Les crédits relatifs aux dépenses de formation qui n'ont pas été consommés à la clôture de l'exercice au titre duquel ils ont été inscrits sont affectés en totalité au budget de l'exercice suivant. Ils ne peuvent être reportés au-delà de l'année au cours de laquelle intervient le renouvellement de l'assemblée délibérante.

Il est proposé qu'une enveloppe budgétaire d'un montant égal à 2 % des indemnités de fonction soit 2 500 € soit consacrée chaque année à la formation des élus.

Les thèmes de formation pourraient être les suivants :

- Les fondamentaux de l'action publique locale.
- Les formations en lien avec les délégations et/ou l'appartenance aux différentes commissions, ce qui s'apparente aux politiques sectorielles : par exemple développement culturel, développement durable, etc. En début de mandat, les finances publiques sont aussi un thème à privilégier.
- Les formations favorisant l'efficacité personnelle (prise de parole, bureautique, ...)

Dorénavant, un tableau récapitulant les actions de formation des élus financées par la commune sera annexé au compte administratif. Il donnera lieu à un débat annuel sur la formation des membres du Conseil municipal.

Pour rappel, outre cette formation dite « classique », tous les élus bénéficient depuis 2016 d'un Droit Individuel à la Formation (DIF) de 20 heures par an.

Il est demandé au Conseil municipal d'approver les principes et conditions de la formation des élus et d'inscrire au budget les crédits correspondants à l'article 653-15. Vous voudrez bien autoriser le maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier."

Je ne sais pas si nous aurons une dérogation puisque, dans 3 mois, nous aurons fait 1 an de mandat. Je ne sais pas s'il y a des formations en visio, il faudra regarder à ce niveau-là.

Il faudra regarder en priorité la formation obligatoire pour les élus qui ont une délégation, ce qui est nouveau. En effet, il nous reste 3 mois. Sachant que les adjoints qui ont des délégations ne sont pas nouveaux.

M. le Maire. - Cela fait 25 ans que je suis élu !

M. Dussouillez. - Il y a des nouveaux conseillers qui devraient être intéressés par des formations sur les thématiques.

Cela peut être un formateur qui vient à Champagnole ou alors il faut se déplacer sur un lieu de formation.

Y a-t-il des questions ?

Je mets aux voix :

Quels sont ceux qui sont contre ?

Y a-t-il des abstentions ?

Merci pour ceux qui souhaiteront suivre ces formations.

M. le Maire. - Il faudra regarder exactement ce qui est disponible pour informer les conseillers qui souhaitent y aller.

15. Vente d'un véhicule

M. le Maire.- "Régulièrement, divers mobiliers et véhicules sont vendus aux enchères sur des plateformes numériques.

Le Maire dispose d'une délégation du Conseil Municipal pour « décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € ».

Une vente s'est terminée ces derniers jours concernant un véhicule poids lourd mis à prix à 3 000 €.

Cette vente s'est finalement conclue au prix de 8 104 €. L'acheteur étant TTPR Services - Abdelmoumen Mssaate.

Ce montant étant supérieur à celui consenti par la délégation, il est demandé au conseil municipal de bien vouloir approuver cette vente selon les conditions susvisées et autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires."

Nous avons déjà vendu le vieux tractopelle, les anciens éclairages de Noël, les vieux sièges du Rex, de vieilles machines à écrire, etc., pour 31 000 € cette année. Tout a une valeur.

Y a-t-il des questions ?

Je mets au vote :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci.

Etat annuel des indemnités des élus

M. le Maire.- "La loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique a introduit dans le Code général des Collectivités Territoriales un article L2123-24-1-1 demandant à ce que « Chaque année, les communes établissent un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercés en leur sein et au sein de tout syndicat au sens des livres VII et VIII de la cinquième partie ou de toute société mentionnée au livre V de la première partie ou filiale d'une de ces sociétés. Cet état est communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune. » Il n'y a pas à en délibérer.

Fonction	Indemnités versées au titre d'une fonction au sein de la commune de Champagnole (Conseil Municipal)	Indemnités versées au titre d'une fonction au sein du SICTOM		
Élu	Fonctions au titre desquelles sont versées les indemnités	Montant brut mensuel	Fonctions au titre desquelles sont versées les indemnités	Montant brut mensuel
Guy SAILLARD	Maire	2 415.31	Président	895.72
David DUSSOUILLEZ	1 ^{er} adjoint	1 073.46	/	/
Annelise MARTIN	2 ^{ème} adjoint	805.10	/	/
Clément PERNOT	3 ^{ème} adjoint	805.10	/	/
Arielle BAILLY	4 ^{ème} adjoint	805.10	/	/
Pascal GRENIER	5 ^{ème} adjoint	805.10	/	/
Véronique DELACROIX	6 ^{ème} adjoint	805.10	/	/
Pascal TISSOT	7 ^{ème} adjoint	805.10	/	/

Ghislaine BENOIT	8 ^{ème} adjoint	805.10	/	/
Catherine DAVID ROUSSEAU	Conseillère municipale déléguée	402.54	/	/
Rahma TBATOU	Conseillère municipale déléguée	402.54	/	/
Michèle GIROD	Conseillère municipale	/	Vice-présidente	306.87

Il s'agit des montants bruts, avant cotisations et impôt.

Conformément à la réglementation, l'état des indemnités liées à la Communauté de Communes sera présenté au sein de cette structure et ne figure donc pas dans l'état ci-dessus."

Il est donc acté que vous avez eu cette information, elle vous avait été communiquée la semaine dernière.

Questions diverses

M. le Maire.- Sauf nécessité, il n'y aura pas de Conseil au mois de janvier. Rendez-vous en février, la date n'est pas encore fixée.

Les cérémonies de vœux à la population étaient programmées le 9 janvier, aux associations le 12 janvier, aux personnels le 13 janvier. Pour l'instant, ceci est interdit et il m'étonnerait qu'il y ait des changements d'ici là puisque les restaurants sont fermés jusqu'au 20 janvier au minimum. Nous avons interdiction d'ouvrir l'Oppidum au public. Tout est donc *a priori* supprimé, y compris les vœux de notre Conseiller départemental.

Merci pour votre présence. Passez de bonnes fêtes en respectant les distanciations.

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est close à 22 h 10.

Le Secrétaire de Séance,

Pascal GRENIER,



Le Maire,

Guy SAILLARD